

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 janvier 2016 portant modification  
de la compagnie de gendarmerie départementale de Béthune (Pas-de-Calais)**

NOR : INTJ1601249A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La compagnie de gendarmerie départementale de Béthune est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Béthune ainsi que ses adjoints exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
<b>Béthune</b>	<b>PSIG Bruay-la-Buissière</b> BR Béthune BT Béthune BT Hersin-Coupigny BT Houdain BT Isbergues BT La Couture BT Laventie BT Lillers <b>BT Norrent-Fontes</b>	<b>PSIG Saint-Venant</b> BR Béthune BT Béthune BT Hersin-Coupigny BT Houdain BT Isbergues BT La Couture BT Laventie BT Lillers <b>BT Saint-Venant</b>